



# Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D)

## DIPLÔME UNIVERSITAIRE METHODES ET PRATIQUES EN EPIDEMIOLOGIE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET *3<sup>e</sup> cycle*

Il est créé, à compter de l'année universitaire 2001-2002, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement, un Diplôme d'Université consacré à l'enseignement des méthodes en épidémiologie, en formation à distance.

### 1 - Objectifs de la formation

Le but de cette formation, qui s'adresse à tous les professionnels de la santé et du domaine scientifique ayant validé un deuxième cycle, est d'apprendre aux intéressés le raisonnement en épidémiologie, la formulation d'une question pertinente, les principaux schémas d'étude en épidémiologie, les principes de l'analyse des données et d'interprétation des résultats.

La possibilité d'utiliser internet permet de toucher un public soucieux d'élargir ses connaissances tout en étant éloigné d'un lieu universitaire ou en poursuivant une activité professionnelle trop prenante pour dégager suffisamment de temps pour assister à des cours formels.

### 2 - Responsables

#### **Responsable principal :**

**Mélanie PLAZY**, MCF

I.S.P.E.D. - Université de Bordeaux

146, rue Léo-Saignat – CS 61292

33076 Bordeaux Cedex

05 57 57 13 93

[melanie.plazy@u-bordeaux.fr](mailto:melanie.plazy@u-bordeaux.fr)

#### **Coordonnatrice**

**Morgane MENANT**, Chercheuse

Post-doctorante en pharmaco-épidémiologie

### 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **30** et le maximum à **300**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire global de la formation est de **100h**.

L'enseignement se fait sous la forme d'une formation à distance.

Les candidats doivent disposer :

- des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- de certains logiciels (au moins un traitement de texte et un tableur),
- d'une calculette.

- **3-4 Stage(s) :**

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

### 4 - Conditions d'inscriptions

#### **Conditions de titre :**

- Tous les professionnels de la santé ayant au moins validé un deuxième cycle universitaire ; il est rappelé aux candidats relevant de cette catégorie que la validation d'un D.U. de niveau 3<sup>e</sup> cycle ne confère pas l'équivalence d'un niveau d'études 3<sup>e</sup> cycle,
- Les titulaires d'une maîtrise en sciences, master 1<sup>ère</sup> année ou équivalent.

#### Cas particulier :

Peuvent être admis à s'inscrire à titre dérogatoire les candidats susceptibles de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le domaine de la santé publique (après avis du responsable pédagogique et sous réserve qu'ils remplissent les conditions en vue de leur inscription administrative).

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae (3 pages maximum), une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

### 5 - Coût de la formation

En formation initiale : **650€ / an**

#### En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1 250€ /an**
- Reprise d'études financées : **1 850€ /an**

#### Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de 1 250€/an.

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

### Exonération totale :

- Pour les internes du DES de Santé Publique issus de la subdivision de Bordeaux ou inscrits à Bordeaux et pour les internes du DES de Santé Publique issus de la subdivision d'Antilles Guyane car cette formation est obligatoire dans le cadre du DES,
- Pour les internes d'autres DES que le DES de Santé publique issus de la subdivision de Bordeaux réalisant un hors filière dans un stage agréé en Santé publique.

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen par an.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

- Contrôle continu, tout au long de l'année (25%) : moyenne des QCM en ligne,

- Examen final (75%) : examen écrit sur table d'une durée de 4h :

Il se tient à l'Université de Bordeaux pour les étudiants résidant en métropole et est délocalisé selon les modalités qui leur seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Le jury sera composé d'au moins 2 enseignants de rang A et d'1 enseignant de rang B. Il sera présidé par l'enseignant responsable du D.U.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une moyenne générale  $\geq 10/20$ .

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé mais les notes ne sont pas conservées.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création :**

Conseil ISPED du 18/06/2001  
C.A. du 28/06/2001

**Modifications :**

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 20/11/2001  
C.A. du 19/02/2002  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 29/05/2002  
C.E.V.U. du 21/06/2002  
C.A. du 05/07/2002  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 05/11/2002  
C.A. du 13/12/2002  
C.E.V.U. du 02/12/2002  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/05/2004  
C.A. du 06/07/2004  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 11/05/2005  
C.A. du 09/06/2005  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 02/11/2006  
C.A. du 20/12/2006  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 31/05/2007  
C.A. du 11/07/2007  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 30/05/2008  
C.A. du 26/06/2008  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 16/05/2012  
C.E.V.U. du 04/10/2012  
Mise à jour le 17/04/2014  
Modifications : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2015  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 24/06/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 30/06/2017  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 18/06/2019  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 26/06/2020  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 23/03/2023  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023  
**(Version 16)**

**Modification (tarifs) :**  
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 29/03/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
**(Version 17)**

**Modification** Conseil de l'I.S.P.E.D. du 26/03/2026  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 19/05/2026  
**(Version 18)**